

**SOMMAIRE**

- **Vie associative** : Assemblée Générale de l'association, la tombola 2022
- **Vie Pratique** : droit au compte, open data et justice, publicité des actes administratifs
- **De Vous à Nous** : rentrée scolaire 2022, décision judiciaire, fabrique de la loi

**Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général**

Les élections sont passées, le « paysage politique » s'est recomposé pour les cinq années à venir. Il est temps de se remettre à l'ouvrage après cette pause républicaine. Car plusieurs questions sont restées en suspens, ou presque, notamment la remise à plat des réglementations en matière d'accueil et d'habitat, mais aussi sur le devenir de l'amende forfaitaire délictuelle ou les nouvelles conditions en matière de scolarisation au CNED.

Mais avant cela, félicitons les Voyageurs qui se sont mobilisés avec succès, sans l'appui de quiconque, pour empêcher la maire des Saintes Maries de la Mer de chasser du centre ville le marché des Voyageurs durant la période du pèlerinage! A quelques jours de l'ouverture du pèlerinage, l'annonce avait été ressentie comme une « agression » inutile contre les Voyageurs (pas seulement les marchands), ceux-là mêmes qui ont contribué à l'histoire de ce lieu et de l'évènement, en particulier après ces deux dernières années de fermeture. Il s'agira néanmoins de rester vigilant à l'avenir...

Parmi les chantiers en cours, les associations ont été fortement mobilisées depuis le début de l'année par la mission de la DIHAL sur la reconnaissance de la résidence mobile comme tout ou partie de logement. Le rapport devait être faire l'objet d'un avis de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage et remis fin juin au ministère du logement, la date a été reportée à septembre, faute de temps pour le rédacteur d'achever sa mission... et pour le gouvernement de nommer un ministre de tutelle à qui le remettre !

Reclamé par certaines associations, un référent « Gens du Voyage » auprès du Ministre de l'Intérieur vient d'être nommé. Il s'agit de Philip Allon-



© Gabi JIMENEZ - Les Gens

cle, un haut fonctionnaire aguerri aux négociations avec les collectivités. En guise d'accueil, les associations membres de la Commission nationale lui remettront le 1er juillet les quelques 30 000 signatures de la pétition qu'elles ont soutenue contre les amendes forfaitaires délictuelles (AFD)...

Sur les AFD justement, le silence de l'administration devient pesant. Généralisation de l'expérimentation ? Extension ? Si oui, quand ? Nous sommes dans l'attente, mais pas dans l'inaction. Car si la tentative malheureuse et isolée d'une association de poser une question prioritaire de constitutionnalité a logiquement échoué, nous attendons toujours la décision du Conseil d'Etat sur le recours déposé au nom d'autres associations contre le décret d'août 2021 sur la validité de l'envoi par courrier simple et non en recommandé de l'AFD... De même, plusieurs amendes délivrées pendant l'expérimentation font actuellement l'objet d'un recours avec le conseil d'un avocat. Affaires à suivre...

Enfin, revenons aux Saintes Maries de la Mer et à l'Assemblée générale de l'association qui y faisait son retour depuis 2019. Comme dans le village, il n'y avait pas foule... Néanmoins, une trentaine d'adhérents étaient physiquement présents, auxquels il faut ajouter les personnes qui ont donné leur pouvoir. Le fait notable c'est la modification des statuts qui a été validée - un objet décrit avec une meilleure description, une présentation plus lisible - et la présence de mon successeur en janvier prochain. Car j'ai aussi fait mes adieux aux adhérents puisque c'était ma dernière AG, la 17ème depuis 2005... Mais il me reste six mois et le chantier est vaste ! J'entends également assurer le relais et je concours déjà à explorer des pistes d'action pour après moi ! Mais patience, vous en saurez plus, plus tard... ■

## ■ VIE ASSOCIATIVE

### ADHESIONS

Après 2021 qui s'est achevé sur une baisse sensible des adhérents, nous vous demandons de faire l'effort de **re-nouveler** et faire connaître **vos adhésions** à notre projet aux côtés des Voyageurs.

**Si chacun «recrute»** un nouvel adhérent, cela **pourrait rapidement doubler** nos rangs.

**Faites de 2022 une année pour VOTRE ENGAGEMENT!**

### ARRIVEE

♦ Yanaël KARSENTY, le juriste, ayant pris un congé parental d'éducation, a été remplacé depuis le 19 avril par **Morgane MERCIER** afin d'assurer la continuité des affaires et de notre mission d'assistance juridique aux familles. Bienvenue!

### DEPART

♦ Après de longues années au sein du Conseil d'administration, **Françoise MONNEVEUX** n'a pas renouvelé cette année son mandat. L'ANGVC la remercie chaleureusement de tout ce qu'elle a apporté par sa disponibilité, son engagement en faveur de la scolarisation des enfants et pour son combat pour la citoyenneté.

**ASSEMBLEE GENERALE** - Après trois années loin des Saintes Maries de la Mer, l'ANGVC a pu y tenir son Assemblée Générale le 22 mai. Il s'agissait d'une part, en Assemblée Extraordinaire, de **modifier et moderniser nos statuts**; d'autre part, en Assemblée Ordinaire, de valider la gestion financière et le rapport moral et d'activité pour l'année 2021. Puis, en dernier lieu, d'élire ou réélire les candidats au Conseil d'administration.

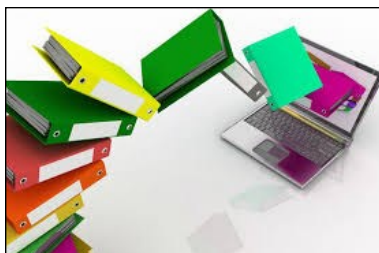
**LISTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** - Le Conseil d'administration est composé de 17 membres : Yvan BANNIER, François BEAUTOUR, Vincent BEDON, Michel DEBART, Nelly DEBART, Sylvie DEBART, Tony DEBART, Raymond DELERIA, Magalie GRIEL, Alice JANUEL, André LUZY, Pierre PERIO, Lucile SCHEID, Marguerite SCHIED, Marie WINTERSTEIN, Sarah WINTERSTEIN et Michel « Sasha » ZANKO.

**CONTRE L'AMENDE FORFAITAIRE DELICTUELLE (AFD)** - Depuis plusieurs mois, l'ANGVC se mobilise aux côtés d'autres associations et de personnalités contre le dispositif des AFD. Parmi les actions menées, une pétition a été lancée (cf. notre précédent bulletin) qui a récolté **près de 30 000 signatures** au total. Un vrai succès ! La pétition sera remise le 1er juillet au nouveau Préfet, référent des Gens du Voyage au Ministère de l'Intérieur.

**L'AGENDA DU DELEGUE GENERAL** - A côté de ses fonctions administratives ou de la tenue de la permanence juridique, le Délégué Général est engagé avec nos partenaires où il représente l'association.

- Le 01/04, groupe de travail de la CNCGDV sur le statut de la résidence mobile
- Le 04/04, réunion avec la FAP IdF sur le Mal Logement
- Le 05/04, rencontre au Min. de la Justice : bilan année 2021+ subvention 2022
- Le 06/04, rencontre avec la DIHAL : bilan année 2021+ subvention 2022
- Le 08/04, réunion FAP/FNASAT sur statut résidence mobile + réunion du Bureau
- Le 11/04, réunion à Clermont-Ferrand (63) sur les politiques locales d'accueil et d'habitat face à l'errance des familles
- Le 12/04, entretien candidature stagiaire + finalisation réunion Bureau
- Le 13/04, groupe de travail de la CNCGDV sur le statut de la résidence mobile + présentation du projet social de l'ADEPT 93 sur les aires de Paris
- Le 15/04, Conseil d'administration de l'ANGVC
- Le 19/04, réunion FAP/FNASAT sur statut résidence mobile
- Le 20/04, réunion avec la DRILH IdF (*Direction Régionale et Interdépart. de l'Hébergement et du Logement*) sur le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- Le 21/04, entretien avec DIHAL pour GT sur le statut de la résidence mobile
- Le 25/04, réunion Observatoire des Expulsions + réunion FAP et ADGV 91 sur projet répondant aux besoins de compétences juridiques
- Le 27/04, groupe de travail de la CNCGDV sur le statut de la résidence mobile
- Le 02/05, réunion du Bureau sur les statuts
- Le 04/05, groupe de travail de la CNCGDV sur le statut de la résidence mobile
- Le 06/05, réunion FAP/FNASAT sur statut résidence mobile
- Le 10/05, réunion avec la DGSCO du Min. de l'Educ. Nat. sur inscriptions CNED
- Le 11/05, groupe de travail de la CNCGDV sur le statut de la résidence mobile
- Le 13/05, participation à l'AG de l'ADVOG 95
- Le 19/05, participation à la journée des médiateurs des GP à Nevoay (45)
- Du 20 au 23/05, organisation de l'Assemblée Générale de l'ANGVC
- Le 25/05, entretien avec Mme L., master sur antitsiganisme
- Le 30/05, réunion avec Rencontres Tsiganes (13) sur le cas de l'AA St Menet
- Le 08/06, groupe de travail de la CNCGDV sur le statut de la résidence mobile + présentation du projet social itinérant de l'ADEPT 93
- Le 13/06, réunion à Clermont-Ferrand (63) sur les politiques locales d'accueil et d'habitat face à l'errance des familles
- Le 15/06, réunion Observatoire des Expulsions
- Le 16/06, participation à l'AG de l'ADEPT 93 + réunion de Jurislogement
- Le 17/06, réunion inter-associative sur l'AFD + réunion du Bureau
- Le 28/06, présentation ANGVC réunion des partenaires du Min. de la Justice

**VIE PRATIQUE**



© DR

**PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS**

Contrairement aux pratiques habituelles d'affichage obligatoire ou de publication papier en vigueur, la **publication des actes des collectivités (EPCI) sous forme électronique** (sur leur site internet) **devient obligatoire** à compter du 1er juillet prochain. Autres modifications notables : la suppression du recueil des actes administratifs (qui faisaient office

d'accès aux archives), la suppression des comptes rendus de séances ou l'affichage d'une liste des délibérations.

**RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Après un contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement, la commune doit transmettre au demandeur du contrôle le **document** décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement dans un **délai de six semaines**. Ce contrôle est obligatoire pour les nouveaux raccordements ou après leur modification.



© SIARE

Après un contrôle de raccordement au réseau public d'assainissement, la commune doit transmettre au demandeur du contrôle le document décrivant le contrôle réalisé et évaluant la conformité du raccordement dans un délai de six semaines. Ce contrôle est obligatoire pour les nouveaux raccordements ou après leur modification.



**DROIT AU COMPTE**

Depuis le 13 juin, **même en absence de réponse** (refus implicite) d'un établissement bancaire pour refus d'ouverture d'un compte de dépôt, le demandeur peut saisir la Banque de France afin d'initier une procédure de droit au compte. De plus, les établissements de crédit devront également informer la Banque de France, qui les aura désigner dans le cadre du droit au compte, des motifs de leur refus d'ouverture de compte ou des motifs de résiliation de leur convention de gestion de compte.

également informer la Banque de France, qui les aura désigner dans le cadre du droit au compte, des motifs de leur refus d'ouverture de compte ou des motifs de résiliation de leur convention de gestion de compte.

**ARRET DE TRAVAIL** - Un **nouveau formulaire** se met progressivement en place en matière d'arrêt de travail. Pour les professionnels de santé, la démarche est simplifiée puisque les formulaires initiaux et de prolongation d'arrêt sont fusionnés. Pour les salariés, rien ne change réellement sauf l'introduction de la prescription de congé pour deuil parental ainsi que les modalités d'exercice d'une activité pendant son arrêt.



**OPEN DATA ET JUSTICE** - Les données disponibles en libre accès et pouvant être utilisées et partagées librement, dites open data, concernant les décisions de justice respectent le planning imposé par la loi pour une République numérique de 2019. Ainsi **les décisions pseudonymisées des 36 cours d'appel** sont accessibles depuis fin avril via Judilibre. Fin juin, après les décisions du Conseil d'Etat depuis 2021 et des cours administratives d'appel depuis fin mars 2022, ce seront les décisions des tribunaux administratifs qui seront accessibles sur la plateforme du Conseil d'Etat Ariane web.

**NOUVEAU SITE INTERNET DE L'ANGVC** - Une meilleure présentation pour une consultation plus facile de sa très riche documentation. Et, en plus, on peut **adhérer en ligne** via la plateforme dédiée HelloAsso. C'est simple et sûr !

**TOMBOLA 2022**

Le tirage au sort des gagnants des lots s'est déroulé le 23 mai aux Saintes Maries de la Mer et a été diffusé en direct sur YouTube. Organisée pour alimenter un fonds d'entraide, elle a rapporté quelques 1000 € pour un bénéfice d'env. 535€.

**OBLIGATIONS DECLARATIVES**

Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très étendus, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisie de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

**POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.**

### INSCRIPTION SCOLAIRE POUR LA RENTREE LE 1er SEPTEMBRE 2022

Pour une rentrée en maternelle dès l'âge de 3 ans, l'enfant doit être inscrit en mairie au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Se renseigner toutefois en mairie.

Pour l'école primaire, à partir de 6 ans, l'enfant doit être inscrit de préférence en mairie au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Pour les inscriptions au CNED, vous devez avoir déposé la **demande d'autorisation d'instruction en famille** en justifiant votre itinérance (sic!) à la direction départementale de l'Education Nationale du lieu de résidence de l'enfant avant le 31 mai avant la rentrée. Sans cette autorisation d'instruction en famille, le CNED rejettera l'inscription. En cas de refus d'autorisation, vous n'avez que 15 jours pour contester. **Attention, le dossier d'inscription du CNED demande une seconde autorisation du DASEN !**

### DE VOUS A NOUS...

**FABRIQUE DE LA LOI** - Après les zones à faible émission (ZFE), qui excluent la circulation de certains types de véhicules jugés trop polluants dans de larges secteurs urbains, voici les **zones de protection forte (ZPF)** qui apparaissent déjà fortement contestées dès leur création, notamment par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN)... Ces zones sont destinées à protéger des secteurs dans lesquels les activités humaines, susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques, sont absentes ou limitées de façon durable par une protection foncière ou une réglementation adaptée. Autrement dit, il s'agit de sanctuariser ces espaces géographiques. La reconnaissance des ZPF est automatique par exemple pour les parcs nationaux, les réserves naturelles, les sites classés ou la bande littorale. Sinon elle doit être demandée au préfet de région. Dans un prochain numéro, nous reviendrons aussi sur l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) en matière d'urbanisme !



© DR

PLACE DU  
CHAMP DE FOIRE

**UN DECRET POUR LES FORAINS ET LES CIRQUES** - A l'instar des commissions départementales consultatives des Gens du Voyage, un décret du 17 mars dernier institue la création de commissions départementales des professions foraines et circassiennes dont les membres - choisis parmi les représentants des professionnels, des élus et des services de l'Etat - seront désignés par les préfets. Le décret fixe aussi les contours de la médiation dont le préfet peut être saisi en cas de difficulté pour un exploitant pour accéder au domaine public d'une commune.

### SUIVI JURIDIQUE

**REGLEMENT INTERIEUR** - Le tribunal administratif de Strasbourg a suivi le 26 avril les demandes en excès de pouvoir de l'ANGVC contre les articles du règlement intérieur de l'aire d'accueil de Sarreguemines (57) et a condamné la collectivité à les abroger et à revoir son règlement. Le TA a notamment motivé sa décision sur la question des coupures de raccordement, rappelant qu'aucune coupure d'eau n'était acceptable toute l'année. Il a également abrogé le pouvoir d'infliger des sanctions ayant pour conséquence une interdiction définitive d'accès à l'aire. Enfin, la collectivité n'est pas non plus autorisée à percevoir une indemnité d'occupation différente du prix normal en cas de dépassement de séjour.



**TRISTESSES REPETEES** - Bien connu des Voyageurs du Finistère, **Patrick LE VEZO**, nous a quittés fin avril. « C'était un homme simple, humble et tellement proche des gens », témoigne un membre de l'aumônerie.

Egalement fin avril, c'est le prêtre accompagnateur de l'aumônerie de Seine et Marne, **François CORPECHOT**, qui est parti. RIP.

Une autre figure marquante pour l'association a aussi disparu début avril : **Nicole MAESTRACCI**, ancienne membre du Conseil Constitutionnel, fût la magistrate qui, lorsqu'elle était Présidente du TGI de Melun, a validé favorablement plusieurs décisions de raccordement, parmi les toutes premières affaires défendues par l'ANGVC... Nous ne l'avons jamais oubliée.

Nous avons également appris le décès il y a quelques mois de « **Gilles** » (cf. photo d'A. Luzy), un musicien que nous croisons régulièrement aux Saintes Maries de la Mer, du temps où les sessions spontanées de musiciens y trouvaient encore leur place. Reconnaissable avec son instrument, « contrebasse-poubelle et corde », il habitait de sa gentillesse la musique qu'il jouait, le jazz manouche dont il a accompagné tant de musiciens du côté d'Angoulême et ailleurs. ■